

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-133
Séance du 10 décembre 2024**

Sortie d'inventaire, mise en réforme
de mobilier et autorisation de donation

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la sortie d'inventaire, la mise en réforme de mobilier du siège situé à Paris ainsi que l'autorisation de donation de mobilier divers,

Considérant que, dans le cadre des réorganisations et des réaménagements opérés en 2024 dans les locaux du siège, certains mobiliers, déjà amortis et obsolètes, ne sont plus adaptés aux locaux mais encore en état d'usage,

Considérant que l'objectif environnemental et sociétal est la réutilisation de ces équipements encore exploitables mais non valorisables financièrement,

Considérant que la volonté est de réformer ce mobilier, de le sortir de l'inventaire comptable et de le céder aux domaines publics en vue d'un don sur leur site,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la donation du mobilier listé en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder à la sortie d'inventaire et à la mise en réforme dudit mobilier mentionné en annexe.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de la cession de ce mobilier aux domaines.

Le Président

François-Marie DIDIER



ANNEXE

Liste du mobilier à réformer

- 13 armoires blanches volumineuses
- 5 bureaux d'angle
- 3 bureaux droit
- 10 armoires en bois varié
- 10 armoires mi-hauteur